



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 mars 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-treizième session

Points 14 et 119 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

**Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire**

## **Rapport de synthèse sur la réunion de 2019 avec les parlementaires**

### **Note de la présidence de l'Assemblée générale**

Le rapport de synthèse sur la réunion de 2019 avec les parlementaires, tenue à New York les 21 et 22 février 2019, qui est reproduit dans le présent document, est distribué en application de la résolution [65/123](#) de l'Assemblée générale.



## **Nouveaux défis du multilatéralisme : une réponse parlementaire**

### **Rapport de synthèse sur la réunion de 2019 avec les parlementaires, organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Bureau du Président de l'Assemblée générale au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 21 et 22 février 2019**

#### **Séance d'ouverture**

1. La réunion annuelle de 2019 avec les parlementaires a été l'occasion de débattre des difficultés de plus en plus grandes que rencontre le multilatéralisme et d'échanger des idées sur la manière de réformer l'ONU et de renforcer le système multilatéral pour mieux faire face aux problèmes mondiaux.

2. La Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, María Fernanda Espinosa Garcés, a rendu hommage aux femmes parlementaires. Elle a déclaré que l'Organisation des Nations Unies était née des cendres de la Seconde Guerre mondiale, étant entendu que le multilatéralisme était le seul moyen de parvenir à la paix. Si l'Organisation est à l'origine de nombreuses avancées dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, elle a besoin d'être revitalisée afin de pouvoir s'attaquer aux problèmes de plus en plus complexes qui surgissent à l'échelle mondiale. Les forces isolationnistes et le nationalisme extrême menacent l'ordre international fondé sur le respect de certaines règles, et aucun pays ne peut résoudre à lui seul des problèmes tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, les menaces nucléaires, les pandémies, la crise migratoire et les changements climatiques.

3. La Présidente de l'Union interparlementaire (UIP), Gabriela Cuevas Barron, a fait valoir qu'il n'existait pas de véritable contradiction entre les droits souverains et les solutions multilatérales, car l'intérêt national est toujours mieux servi par des démarches à l'échelon mondial qui rassemblent tous les pays. Elle a souligné que les parlements permettaient de transposer les politiques internationales dans les cadres nationaux. Les parlementaires jouent un rôle clef parce qu'ils représentent le peuple et sont à même de garantir que les ambitions mondiales tiennent compte des réalités locales. Ils peuvent mettre leurs gouvernements face à leurs responsabilités en assurant le suivi des engagements pris à l'ONU et en veillant à ce qu'ils soient honorés, en votant des lois nationales pertinentes et en approuvant des budgets.

## **I. Multilatéralisme, problèmes nouveaux et rôle des parlementaires**

### **A. Acquis du multilatéralisme**

4. Les organismes des Nations Unies ont remporté de nombreux succès, notamment dans des domaines tels que l'assistance aux migrants et aux réfugiés, le maintien de la paix, la sécurité mondiale, le développement économique et social, le règlement des différends, le financement, la recherche et la collecte de données. Ils ont contribué à éradiquer la variole, à reconstituer la couche d'ozone, à garantir les libertés fondamentales des femmes, à établir des règles en matière de sécurité aérienne, d'expédition et de services postaux sur le plan international, à créer des noms de domaine en ligne, à faire vacciner des millions de nouveau-nés, à sauver une

multitude de vies et à prévenir la guerre entre puissances nucléaires. Il a également induit de profonds changements sociétaux ; par exemple, la plupart des entreprises savent aujourd'hui qu'il leur faut se tourner vers des activités respectueuses de l'environnement.

5. Dans le même temps, il faut se garder d'idéaliser le système multilatéral de l'ONU. Comme le veut la formule célèbre d'un ancien Secrétaire général, l'ONU n'a pas été créée pour conduire l'humanité au paradis, mais pour la sauver de l'enfer. L'Organisation n'est rien de plus qu'une expression de la volonté collective de ses États Membres. Ils en sont les titulaires et doivent donc la doter des ressources et des outils institutionnels nécessaires.

## **B. Problèmes rencontrés**

6. Les participants ont déclaré que le nationalisme et le populisme, tout comme l'isolationnisme croissant et les clivages politique, menaçaient de plus en plus le multilatéralisme. Les électeurs s'écartent des courants politiques traditionnels et certains d'entre eux vont jusqu'à soutenir des partis extrémistes. Certains citoyens estiment que la charge liée au principe de responsabilité et le suivi associé ont été confiés à des organismes supranationaux auxquels ils ne s'identifient pas. Si la mondialisation a accru la prospérité des uns, elle a induit les difficultés et les incertitudes des autres.

7. Les participants ont souligné que le multilatéralisme servait les intérêts des États, y compris leur sécurité et leur prospérité, bien qu'il puisse être jugé contraire à la souveraineté. De même, si le nationalisme peut être une force positive lorsqu'il est empreint de patriotisme, il est nuisible quand il s'accompagne d'extrémisme, d'agressivité ou de chauvinisme.

8. Dans certains milieux, on observe une crise de confiance dans les institutions multilatérales et une mise à mal des valeurs démocratiques et de l'état de droit. Certaines personnes ne font pas confiance à leur propre gouvernement et par extension aux organisations intergouvernementales auxquelles il appartient. Les institutions internationales et les citoyens se sont éloignés au lieu de se rapprocher, alors même que l'ONU a besoin de s'attaquer de manière plus directe aux problèmes mondiaux. Les opposants au multilatéralisme pratiquent la désinformation et recourent aux médias sociaux pour diffuser de faux arguments et saper le travail de l'ONU et d'autres institutions internationales. Le manque de ressources consacrées aux activités multilatérales et le déficit de financement croissant à l'ONU sont également des sujets de préoccupation.

9. À mesure que certaines grandes puissances tournent le dos au multilatéralisme, les rapports de force s'opacifient et l'instabilité croît. Certains États ayant décidé de moderniser leur armement et de se retirer de traités de non-prolifération en vigueur de longue date, la menace d'une course aux armements nucléaires s'affirme.

## **C. Renforcement du multilatéralisme**

10. Si le multilatéralisme est essentiel dans un monde aux prises avec des problèmes transfrontaliers de plus en plus complexes, l'ONU et d'autres organisations doivent s'adapter et gagner en pertinence, en transparence et en réactivité. Le débat a permis, à cet égard, de soulever les points suivants :

a) Il convient de consolider les fondements du système international pour aider les États à gérer la concurrence de manière productive et pacifique ;

b) Les règles sont importantes mais elles doivent être bien pensées, s'appliquer à tous et permettre de répartir équitablement les bénéfices des programmes mondiaux ;

c) L'ONU et les autres institutions doivent adopter des formes de communication et des technologies nouvelles et abandonner les structures traditionnelles ; la communauté internationale doit être ouverte à de nouveaux modèles et disposée à procéder à des remaniements de fond ;

d) Il faut admettre que le multilatéralisme ne s'applique pas à toutes les problématiques et qu'il est préférable de traiter certaines questions au niveau national ; il est toutefois utile d'examiner s'il convient d'étendre les programmes multilatéraux à des questions telles que la santé, l'éducation et la protection des données à caractère personnel ;

e) Dès qu'il existe une volonté politique de progresser, les institutions multilatérales devraient s'efforcer d'aller au-delà des démarches bureaucratiques pour instaurer les changements nécessaires sur le plan pratique ;

f) Il y a lieu de consolider le pilier délibératoire de l'ONU et d'accroître le rôle des parlements dans la gestion des affaires étrangères ; on pourrait par exemple faire appel à la Commission permanente des affaires des Nations Unies de l'Union interparlementaire, créer des commissions comparables aux parlements nationaux ou favoriser les échanges entre les commissions des affaires étrangères des parlements et l'ONU ; la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra en 2020, serait une bonne occasion de consolider plus avant le partenariat entre l'ONU, les parlements et l'UIP ;

g) En plus de solliciter les parlementaires, il faut encourager la participation active d'acteurs et obtenir des appuis nouveaux et diversifiés, y compris parmi les jeunes, les femmes, les maires, les chefs d'entreprise et les dirigeants syndicaux, les universitaires et les représentants de la société civile ; force est de constater que, dans des domaines comme la technologie, le secteur privé a souvent plus de poids que les gouvernements.

#### Encadré 1

##### **Participation des jeunes**

D'après les sondages, les jeunes prônent la diversité, l'inclusion et la tolérance plus que les autres groupes démographiques. Les propositions ci-après visent à améliorer la participation des jeunes :

a) Il conviendrait de resserrer les liens entre les parlements et les associations pour les Nations Unies, dont bien des membres sont jeunes ; des partenariats pourraient également être noués avec des associations nationales de jeunesse et d'autres groupes composés de jeunes ;

b) Les représentants des structures sociétales traditionnelles doivent trouver des moyens de dialoguer avec les jeunes, notamment grâce aux médias sociaux et aux interactions virtuelles ;

c) Les parlementaires, les hauts fonctionnaires des Nations Unies et d'autres parties prenantes devraient écouter les jeunes et mettre leurs idées en pratique ; par exemple, ils pourraient examiner chaque année certaines propositions formulées à l'Assemblée de la jeunesse aux Nations Unies ;

d) Des initiatives telles que le sommet de la mobilisation mondiale de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies, Simul'ONU et son Parlement devraient continuer d'offrir aux jeunes l'occasion de participer aux travaux de l'ONU et au multilatéralisme, et de susciter leur enthousiasme à cet égard.

## **D. Rôle des parlementaires dans la promotion des objectifs mondiaux et du multilatéralisme**

11. Les parlementaires peuvent militer en faveur de démarches multilatérales de diverses façons et notamment :

- a) présenter les points de vue des citoyens, y compris ceux des femmes et des groupes marginalisés et veiller à ce que les politiques reflètent ces opinions ;
- b) aligner les priorités mondiales sur le programme national ; en France, par exemple, une commission sénatoriale a établi des indicateurs pour les objectifs de développement durable afin de garantir que les budgets locaux et régionaux y soient conformes ; le Pakistan a mis en place des centres afin de suivre la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- c) préserver le principe de responsabilité en contrôlant l'application des résolutions et des traités ; les rapports entre un ministère et une institution multilatérale peuvent être mis en question dans le cadre de procédures telles que les enquêtes parlementaires, qui peuvent impliquer la tenue d'audiences publiques et l'établissement de rapports, et ainsi appeler l'attention du grand public et amener les autorités à se conformer aux instruments précités ;
- d) faire en sorte que le grand public ait confiance dans le système international et le multilatéralisme, en l'informant du bien-fondé des travaux de l'ONU et en encourageant un dialogue politique assorti de débats sur l'incidence locale des problèmes mondiaux ; mettre en lumière les projets aboutis et porter les avantages concrets de ces travaux à la connaissance des électeurs ; informer les contribuables de l'action menée par l'ONU et expliquer l'utilité de cet investissement ;
- e) veiller à associer les citoyens à la bonne gouvernance, par exemple en ouvrant les commissions aux échanges virtuels et en donnant aux citoyens la possibilité de participer à la vie publique sans devoir assister en personne aux réunions ; les représentants doivent faire preuve de créativité pour se mettre à la disposition des citoyens et les informer des résultats de leur participation ;
- f) diffuser des informations publiques fondées sur des données probantes et favoriser le dialogue politique pour associer toutes les parties prenantes et renforcer la culture de la démocratie.

### **Encadré 2**

#### **Observations du Secrétaire général**

En sa qualité d'ancien parlementaire et de Premier Ministre, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'instaurer un « multilatéralisme en réseau », qui supposerait une coopération étroite entre l'ONU et des organisations telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement et l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'autres organismes régionaux. Il a également préconisé un « multilatéralisme inclusif », associant non

seulement les pouvoirs exécutifs, mais aussi le monde des affaires, la société civile, les milieux universitaires et, bien évidemment, les parlements.

Les démarches fragmentaires ne suffisent plus pour résoudre les problèmes mondiaux. Le Secrétaire général a déclaré qu'il fallait démontrer que le multilatéralisme tenait ses promesses et mettre en exergue la valeur ajoutée de l'ONU et le rôle qu'elle a récemment joué dans l'instauration de cessez-le-feu, la fourniture d'aide humanitaire et l'adoption d'accords tels que le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et l'Accord de Paris sur le climat. Il a évoqué les réformes en cours à l'ONU dans des domaines tels que la parité des genres, la gestion, la paix et la sécurité, ainsi que la manière dont ces réformes permettraient à l'Organisation d'être plus transparente et plus attentive aux besoins des États Membres.

## II. Accroître la participation des femmes à la vie politique

12. Les femmes représentent environ 23 % des parlementaires dans le monde. Seuls 19 pays ont des femmes à la tête de l'État ou du gouvernement et seuls 18 % des ministres sont des femmes, tous pays confondus. Exclure les femmes de la prise de décision est source de polarisation et d'insécurité. En outre, les femmes sont souvent les plus durement touchées par les mesures d'austérité qui accompagnent les coupes budgétaires.

13. Pour sa part, l'ONU montre la voie à suivre grâce à une politique qui a permis d'instaurer la parité des sexes à la tête de l'Organisation. Par ailleurs, les principes de l'égalité des genres se retrouvent dans presque tous les aspects de l'Organisation. Plus l'égalité des genres sera respectée à l'ONU, plus cette dernière sera à même de réfléchir et d'agir de manière inclusive et, par là même, efficace.

14. De nombreux obstacles empêchent les femmes d'accéder à des postes de direction, notamment les structures patriarcales, le manque de moyens socioéconomiques, la multitude de rôles endossés (travailleuses, aidantes ou mères), le faible niveau d'instruction et le confinement à la sphère domestique. Les femmes politiques sont exposées à davantage de risques, dont le harcèlement en ligne et la violence sexuelle, ce qui pousse certaines d'entre elles à quitter la politique et dissuade d'autres de s'y engager.

15. La présence de femmes à des postes décisionnels donne lieu à l'adoption de lois anti-discrimination, de budgets tenant compte des questions de genre et de politiques de développement durable, et favorise des changements sociaux et culturels positifs. La diversité des identités de genre offre de nouvelles perspectives et solutions, permet d'accroître les ressources et de resserrer la coopération, et garantit la prise en considération de toutes les questions pertinentes. Elle permet d'améliorer la mise en œuvre des politiques et la représentativité des institutions.

16. Parmi les outils et les stratégies qui visent à accroître l'égalité des sexes en politique, on compte notamment :

a) Le recours aux quotas :

i) **Sièges réservés aux femmes.** De nombreux pays réservent un certain nombre de sièges aux femmes parlementaires : par exemple, la Constitution du Kenya dispose, dans une clause de caducité de 20 ans, qu'un maximum de deux tiers des membres de l'Assemblée nationale peuvent être d'un même sexe ; la

proportion de députées est passée d'environ 7 % à 30 % en neuf ans grâce aux 47 sièges qui leur ont été réservés ;

ii) **Quotas volontaires au sein des partis.** Les partis peuvent s'engager à présenter un certain pourcentage de candidates sur leurs listes électorales ;

iii) **Quotas pour les candidates.** Les lois nationales peuvent exiger qu'un certain nombre de candidatures soient réservés aux femmes.

b) La réforme des systèmes électoraux : étant donné qu'ils déterminent qui remporte le scrutin, comment sont répartis les pouvoirs et comment s'organise la représentation, leur réforme peut favoriser une hausse de la participation des femmes.

c) Les réformes des partis politiques : elles peuvent aussi changer la donne, sachant que la plupart des partis sont contrôlés par des hommes qui décident d'attribuer tel siège à telle personne, à tel moment et pour telles raisons ; la modification de ces structures pourrait permettre une meilleure inclusion des femmes.

d) La mise en place de réseaux locaux et de programmes de mentorat pour les femmes, qui peuvent comprendre des cours de formation ciblés pour celles qui souhaitent occuper des postes de direction, ainsi que des partenariats avec des femmes politiques reconnues et d'autres mentors.

e) La modification des normes et des structures sociales :

i) **Abandon des rôles prédéterminés.** Selon des études, lorsque la société se cantonne à des rôles prédéterminés qui définissent ce que les hommes et les femmes doivent et ne doivent pas faire, l'inégalité des sexes s'accroît et peut se traduire par des comportements tels que la violence contre les femmes et le harcèlement sexuel ; la volonté de modifier ces comportements contribue à promouvoir l'égalité femmes-hommes ;

ii) **Les domaines public et privé doivent collaborer.** Les politiques en matière de congé parental doivent concerner tant les hommes que les femmes, et les attentes sociales devraient notamment viser une répartition égale des travaux domestiques et des soins donnés aux personnes à charge ;

iii) **Changer la mentalité des hommes.** Il faut que les hommes prennent toute la mesure des préjudices causés par l'inégalité des sexes au fil des générations ; ils doivent écouter les femmes et leur faire confiance, et veiller à ce que les opposants à l'égalité des sexes répondent de leurs actes ; ils doivent participer davantage aux travaux domestiques et aux soins donnés aux personnes à charge, de sorte que les femmes de leur entourage puissent s'épanouir dans le domaine public ;

iv) **Modification des lois qui entravent la participation des femmes à la vie politique.** Dans certains pays, les femmes ne peuvent hériter de biens, ce qui restreint leur pouvoir économique ; les campagnes électorales étant souvent onéreuses, ces lois empêchent les femmes de rivaliser avec les hommes ; les lois axées sur le cyberharcèlement, la violence sexuelle et d'autres comportements nuisibles peuvent également contribuer à supprimer ces obstacles ;

v) **Favoriser le dialogue et la prise de mesures en matière d'égalité des sexes.** Les élus peuvent promouvoir l'égalité des sexes dans leurs parlements respectifs, s'agissant d'une question qui doit être traitée au plus haut niveau ; le public prête attention aux questions telles que le harcèlement sexuel, la violence à l'égard des femmes et la fourniture de soins aux personnes à charge lorsque les dirigeants s'y intéressent ; il importe également d'insister sur la mise en place de stratégies particulières et sur l'inclusion de références et d'indicateurs.

### III. Revitalisation de l'Organisation des Nations Unies

17. Le Secrétaire général a fait de la réforme de l'ONU l'une de ses grandes priorités et a encouragé les États Membres à appuyer ces changements. En 2020, le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU sera l'occasion de réfléchir à la modernisation et de militer dans ce sens. Un intervenant a évoqué la nécessité de combler le fossé entre pays en développement et pays riches pour pouvoir mener des réformes globales dignes de ce nom.

#### A. Revitalisation de l'Assemblée générale

18. Seule instance au monde où presque tous les États sont représentés sur un pied d'égalité, l'Assemblée générale est un « parlement de l'humanité » où est abordé tout un éventail de questions cruciales qui influent sur l'existence des peuples du monde entier. Elle doit toutefois gagner en transparence, en efficacité et en pertinence, éviter la polarisation politique et favoriser l'inclusion de toutes les parties prenantes, y compris les parlementaires, les représentants des milieux universitaires, de la société civile et du secteur privé, les jeunes et les femmes. Elle doit exploiter le potentiel des technologies de communication du XXI<sup>e</sup> siècle et des démarches non traditionnelles afin de faire connaître son travail. La revitalisation de l'Assemblée générale pourrait notamment impliquer :

- a) de renforcer son rôle et son autorité ;
- b) d'améliorer ses méthodes de travail ;
- c) d'harmoniser son programme avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- d) de renforcer son rôle dans l'élection du Secrétaire général ;
- e) de renforcer le processus de sélection du Président ou de la Présidente de l'Assemblée générale et d'assurer une meilleure continuité entre les Président(e)s ;
- f) de prolonger le mandat annuel du Président ou de la Présidente de l'Assemblée générale ;
- g) d'accroître la responsabilité, la transparence et la mémoire institutionnelle du Bureau de la présidence de l'Assemblée générale.

#### Renforcer les résolutions de l'Assemblée générale

19. Chaque année, l'Assemblée générale adopte quelque 300 résolutions. Bien qu'elles ne soient pas juridiquement contraignantes et qu'elles reposent souvent sur le plus petit dénominateur commun, elles ont un poids symbolique et politique et influent sur le droit international. C'est aux États Membres qu'il incombe d'appliquer les résolutions et d'en assurer le suivi. Les parlementaires peuvent ratifier les traités, adopter des lois qui rendent les résolutions juridiquement contraignantes et contrôler l'exécution des décisions pour faire en sorte qu'elles profitent aux populations les plus vulnérables. Il a été suggéré de créer des comités ad hoc à l'UIP pour suivre l'application des accords internationaux.



## **B. Réforme du Conseil de sécurité**

### **1. Membres**

20. Les participants se sont dits préoccupés par l'incapacité du Conseil de sécurité de mettre fin aux conflits et par la paralysie qui résulte de l'exercice du droit de veto par ses cinq membres permanents. Ils ont déclaré que cet organe devait être plus inclusif et transparent, représenter plus équitablement les différentes régions du monde et mieux refléter les rapports de force actuels. Il a toutefois été souligné que le statut de membre permanent et le droit de veto qui l'accompagne étaient en place depuis le début, comme énoncé dans la Charte des Nations Unies, et que tout amendement à ce texte devrait être approuvé par ces membres.

21. Les 10 membres élus du Conseil de sécurité doivent se montrer audacieux, rester unis et travailler de concert pour porter des questions importantes à l'ordre du jour. Ils devraient considérer leur mandat biennal non pas comme une course de vitesse, mais plutôt comme une course de relais, afin que leurs successeurs puissent poursuivre ce qu'ils ont entamé.

### **2. Rationalisation du programme de travail**

22. Le programme de travail du Conseil de sécurité est extrêmement chargé ; ses membres consacrent 56 heures par mois à des séances officielles et passent souvent à un autre thème dès qu'une résolution est adoptée. On a proposé que les parlementaires comblerent cette lacune en fournissant des informations sur la meilleure façon d'aider un pays ou d'appuyer une opération particulière, et en partageant leur vaste expérience de terrain.

## **C. Prévention des conflits et diplomatie préventive**

23. Après avoir décliné pendant des années, le nombre de guerres civiles a presque triplé entre 2005 et 2015, et le nombre de décès liés à ces conflits a été multiplié par six entre 2011 et 2015. La communauté internationale doit concentrer ses efforts sur la prévention des conflits, qui permet de sauver des vies et dont on estime qu'elle génère des économies annuelles comprises entre 5 et 70 milliards de dollars, car chaque dollar investi dans ces activités permet, à terme, d'économiser 16 dollars. Dans le domaine de la santé, par exemple, l'insuffisance des fonds consacrés aux soins préventifs entraîne une augmentation du nombre de maladies, qui induit à son tour une hausse du coût des traitements médicaux et chirurgicaux. Présenté comme un modèle d'efficacité, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel fonctionne avec un budget relativement modeste de 12 millions de dollars, mais a permis à plusieurs reprises d'éviter des conflits et d'atténuer des tensions.

24. Les parlementaires peuvent contribuer à dissiper certaines des appréhensions et des susceptibilités entourant les activités de prévention, comme la crainte qu'elles puissent servir d'outil d'intervention. Il pourrait également être utile de réviser les plans-cadres d'aide au développement, qui sont des accords clefs entre l'ONU et les gouvernements, afin qu'ils tiennent mieux compte des risques. Les démarches multilatérales et transversales sont encouragées, de sorte que la prévention ne concerne pas seulement la paix et la sécurité, mais aussi le développement et les droits de l'homme.

## **D. Maintien de la paix**

25. Depuis 1948, l'ONU a mis en place plus de 70 opérations de maintien de la paix dont la portée et l'envergure ont augmenté au fil des ans. Il convient de préciser les mandats des opérations de maintien de la paix, de fixer des délais plus réalistes et de tenir compte des causes profondes des conflits. Il a été proposé de définir des mandats en deux étapes, de sorte qu'une opération débute sur la base d'un mandat préliminaire qui serait ensuite réexaminé, par exemple au bout de six mois, pour juger de son efficacité. Le Conseil de sécurité et le Secrétariat pourraient organiser davantage de débats stratégiques et analytiques plus en amont, s'appuyer sur plus d'informations étayées par des données et tenir des consultations plus représentatives.

26. Le personnel de maintien de la paix doit répondre des infractions commises pendant les missions, et les parlements des pays concernés doivent organiser des audiences publiques et d'autres enquêtes en réponse aux allégations de faute grave, notamment d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

## **E. Creusement du déficit de financement**

27. Le budget ordinaire de l'ONU pour l'exercice 2018-19 s'élève à 5,4 milliards de dollars, dont un montant de 500 000 millions qui n'avait pas été perçu au moment de la réunion. Sur un budget de 6,7 milliards de dollars affecté au maintien de la paix, les contributions non acquittées s'élevaient à 2,85 milliards de dollars. Ces deux dernières années, les États-Unis d'Amérique n'ont pas payé plus de 25 % des dépenses de maintien de la paix et ont refusé de verser des montants au budget ordinaire. Sur les 193 États Membres, seuls 34 avaient versé à temps leurs contributions pour 2019 (à la fin du mois de janvier).

28. Les déficits de trésorerie et de financement qui en résultent entravent la capacité de l'ONU de mener ses travaux et d'intervenir dans les situations d'urgence, et risquent de nuire aux réformes entreprises par le Secrétaire général. Les pays qui fournissent des contingents ne sont pas non plus remboursés comme il se doit. Si l'ONU dresse un « tableau d'honneur » des pays qui paient à temps, un parlementaire a suggéré de mettre à profit les réunions de l'UIP pour évoquer ceux qui ne s'étaient pas acquittés de leurs contributions.

29. Une présentation plus transparente de l'action multilatérale et de ses conséquences pourrait aider les parlementaires à justifier l'importance du financement de l'ONU, car les contribuables souhaitent que leurs impôts soient utilisés de façon efficace. Il pourrait être utile de mener des réformes pour réduire la microgestion du budget du Secrétaire général et mettre l'accent sur les résultats, ainsi que d'autoriser le Secrétaire général à réinvestir les économies réalisées dans d'autres domaines d'activité. Si les participants ont évoqué différents mécanismes de financement, plusieurs d'entre eux ont estimé qu'une taxe internationale serait inefficace et que le financement volontaire des opérations des Nations Unies par le secteur privé (par opposition au budget ordinaire) devait être soumis à des critères de responsabilité stricts.

## **F. Rôle des parlementaires dans le renforcement du mandat de prévention et de règlement des conflits**

30. En vue de renforcer le mandat de l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits, les parlementaires pourraient :

- a) aider à prévenir les conflits en favorisant l'expression pacifique et constructive des revendications sociales ; faire preuve de souplesse politique, afin de dégager des solutions de compromis ;
- b) mener des travaux de médiation, tant à l'intérieur des États que parmi eux, pour prévenir les conflits et élargir les partenariats avec le secteur privé, les institutions régionales et financières et d'autres parties prenantes ;
- c) aider les citoyens à comprendre que la prévention des conflits est un mécanisme qui renforce la souveraineté, car elle empêche des forces étrangères d'intervenir dans le pays concerné ;
- d) se renseigner sur l'incidence de la prévention des conflits et du maintien de la paix, et partager ces connaissances avec leurs mandants ; par exemple, des parlementaires américains se sont rendus en Côte d'Ivoire et au Libéria pour constater la valeur ajoutée des efforts de maintien de la paix qui y ont été déployés ces 15 dernières années ;
- e) veiller à ce que les pays versent leurs contributions à l'ONU en temps voulu et dans leur intégralité ;
- f) investir dans la prévention des conflits en augmentant l'aide accordée aux entités qui participent au maintien de la paix ; encourager la collaboration transversale en finançant des initiatives conjointes ou en liant l'aide à une promesse de coopération avec l'ensemble des organismes des Nations Unies ;
- g) s'engager dans des stratégies préventives telles que la réalisation des objectifs de développement durable et renforcer la résilience au lieu de se concentrer principalement sur les situations de crise ;
- h) saluer les expériences respectives des pays en matière de prévention des conflits et mettre en lumière les exemples de réussite ;
- i) accroître les échanges entre les parlementaires et l'Assemblée générale, entre les commissions parlementaires des affaires étrangères et les représentants de l'ONU, entre l'ONU et l'UIP, et entre les organisations sous-régionales et régionales ;
- j) collaborer étroitement avec les coordonnateurs résidents et rendre compte à l'ONU, par l'intermédiaire de l'UIP, de tout succès ou échec ;
- k) adhérer à la réforme de l'ONU et envisager la création d'une commission parlementaire chargée d'en débattre.

#### **IV. Le système multilatéral dans le climat de communication actuel**

31. À une époque où les médias travaillent sans relâche, les pratiques de désinformation, de simplification excessive et de surenchère verbale sont de plus en plus répandues. L'ONU et d'autres organisations doivent contrer les individus qui recourent aux médias sociaux et à la désinformation pour porter atteinte au système multilatéral. Afin de maîtriser la teneur du discours général, il importe de diffuser des messages positifs, au lieu d'être constamment sur la défensive. Les institutions multilatérales doivent éviter d'employer un vocabulaire trop vague ou trop technique et améliorer leurs moyens de communiquer sur leurs travaux, notamment en faisant appel aux sentiments et en relatant des anecdotes sur les résultats de l'action menée. Elles doivent garder à l'esprit que les citoyens ne sont pas seulement des usagers des médias, mais aussi des participants actifs.

32. Parmi les pays dotés de bonnes pratiques de lutte contre les guerres de l'information les plus complexes, la Finlande fait figure d'exemple. Quant aux jeunes militants ukrainiens, ils combattent la désinformation en ligne en diffusant des messages correctifs. L'Union européenne a mis en place des équipes d'intervention rapide pour traiter les informations en ligne sur des questions telles que la sécurité et la migration. L'éducation est un instrument essentiel de lutte contre la désinformation. Il faut mettre en doute les discours trop simplistes ou trop emphatiques.

33. Les parlementaires peuvent appuyer les activités de communication de l'ONU en donnant des exemples d'initiatives fructueuses et en établissant une distinction claire entre les diverses entités de l'ONU et les sujets qu'elles traitent. Les commissions parlementaires pourraient inviter les fonctionnaires des Nations Unies à leur communiquer des informations, qui pourraient ensuite servir dans le cadre d'activités de proximité auprès des collectivités locales. Les parlements peuvent également envisager d'adopter des lois et des politiques qui peuvent contribuer à bloquer la diffusion d'informations manifestement fausses.

34. Les réseaux ouverts, les applications et les biens communs numériques, qui sont des systèmes organisés dotés de règles propres, ont créé un contexte où chacun peut lancer un nouveau mouvement. Les institutions internationales devraient envisager de s'associer à de telles initiatives, qui peuvent apporter une expérience précieuse sur le terrain et remédier à certaines des limites inhérentes à un système multilatéral bureaucratique. Les collectivités locales font un travail pertinent. Par exemple, des riziculteurs se sont regroupés au sein d'une communauté libre qui leur a permis d'augmenter leurs récoltes en échangeant des connaissances. On peut également citer un projet cartographique visant à répertorier les emplacements des hôpitaux en Haïti, qui s'est révélé utile après le séisme de 2010.

### **Recommandations visant à accroître l'incidence des processus décisionnels de l'ONU**

35. Il convient que les fonctionnaires des Nations Unies et les parlementaires :

- a) s'écartent des structures et des médias traditionnels pour communiquer avec les citoyens ;
- b) donnent aux citoyens divers moyens de se faire entendre, notamment en organisant des « visites d'écoute » ou en leur donnant l'occasion de soumettre des questions ;
- c) établissent des contacts avec les citoyens sur le terrain pour gagner leur confiance, mieux comprendre les enjeux locaux et communiquer de façon plus authentique ;
- d) tiennent compte des points de vue des femmes, des jeunes et d'autres groupes qui sont souvent exclus des débats ;
- e) évitent d'employer un vocabulaire technique, vague ou trop général ; relatent avec émotion des anecdotes sur des thèmes précis.

## **V. Conclusion**

36. La réunion a permis de mettre en avant toute l'utilité du multilatéralisme dans un monde qui est aux prises avec des problèmes transfrontaliers de plus en plus complexes. Le nationalisme, le populisme et l'isolationnisme sont des menaces

croissantes pour l'ordre mondial. Le système international au cœur duquel se trouve l'ONU doit gagner en pertinence, en réactivité et en transparence. Il doit davantage inclure les femmes et les jeunes et travailler en partenariat avec le secteur privé, les entreprises, les syndicats, la société civile et les institutions régionales et financières. Il doit faire siens l'innovation, la technologie et les outils de communication modernes pour diffuser son travail et dialoguer avec le public.

37. Les parlementaires jouent un rôle essentiel car ils servent d'intermédiaires entre les citoyens ordinaires, les collectivités locales et les institutions internationales. Pour instaurer la confiance dans l'ONU et dans le système international, ils doivent défendre le multilatéralisme, appuyer des réformes de fond et faire valoir l'incidence des politiques mondiales sur l'amélioration des moyens de subsistance. En assurant le suivi de l'application des résolutions, traités et accords internationaux, ils peuvent faire en sorte que le programme mondial soit transposé dans les cadres nationaux et profite aux collectivités locales.

38. En tant que partenaire proche de l'ONU, l'UIP doit continuer de rapprocher les parlements et les parlementaires des programmes de l'Organisation, de faire entendre la voix des citoyens dans le cadre de tous les grands projets d'accord et de réforme et d'améliorer le respect du principe de responsabilité dans la mise en œuvre de ces initiatives.

## **Annexe**

### **Liste des orateurs et oratrices**

**Animateur** : Richard Wolffe

#### **Premier jour**

##### **Séance d'ouverture**

La Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, María Fernanda Espinosa Garcés

La Présidente de l'Union interparlementaire, María Fernanda Espinosa Garcés

##### **Le multilatéralisme à la croisée des chemins : bilan global et nouveaux problèmes**

La députée à la Grande Assemblée nationale de Turquie, Ravza Kavakçı Kan

Le député au Bundestag allemand, Peter Beyer

Le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, Luis Gallegos

La directrice générale adjointe de la Fondation pour les Nations Unies, Elizabeth Cousens

##### **La dimension nationale du multilatéralisme : des réformes institutionnelles pour améliorer les politiques**

La députée au Parlement norvégien, Hege Liadal

La Représentante permanente du Monténégro auprès de l'Organisation des Nations Unies, Milica Pejanović Đurišić

Le chef d'équipe chargé des processus politiques inclusifs, de la gouvernance et de la consolidation de la paix au sein du Programme des Nations Unies pour le développement, Charles Chauvel

Le chercheur principal au Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies, Richard Gowan

##### **Allocution du Secrétaire général**

##### **L'égalité des genres à l'ONU et ailleurs**

La sénatrice kényane et Présidente du Bureau des femmes parlementaires de l'Union interparlementaire, Susan Kihika

La Secrétaire générale adjointe et Conseillère principale du Secrétaire général pour les politiques, Ana María Menéndez Pérez

La Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Asa Regnér

L'attaché de recherche principal de Promundo, Brian Heilman

##### **Investir dans le multilatéralisme : le déficit de financement de l'ONU**

La députée au Parlement suédois, Cecilia Widegren

La Représentante permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale (Commission des questions administratives et budgétaires), Gillian Bird

Le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, Miroslav Jenča

Le président de la campagne pour un monde meilleur, Peter Yeo

## **Deuxième jour**

### **Vers une gouvernance mondiale plus réactive : la revitalisation de l'Assemblée générale**

Le sénateur pakistanais, Farooq Hamid Naek

La Représentante permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Coprésidente du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, Sima Sami Bahous

Le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Coprésident du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, Michal Mlynár

La directrice exécutive du bureau new-yorkais de la Friedrich-Ebert-Stiftung, Luise Rürup

### **Améliorer la prévention et le règlement des conflits et renforcer le maintien de la paix**

Le membre du Congrès des députés espagnol, Luise Rürup

La députée à l'Assemblée nationale koweïtienne, Safa Al-Hashim

Le chef du Service du financement des activités de consolidation de la paix de l'ONU, Marc-André Franche

La directrice exécutive de Security Council Report, Karin Landgren

La directrice adjointe du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, Paige Arthur

### **Le système multilatéral dans l'opinion publique : les effets de la communication de masse**

Le Président du Sénat australien, Scott Ryan

Le porte-parole du Secrétaire général, Stéphane Dujarric

La directrice de Foreign Policy Interrupted et membre du corps professoral de Bard College, Elmira Bayrasli

Le directeur du programme « Reinventing the Commons » du Schumacher Center for a New Economics, David Bollier

### **Séance de clôture**

La Présidente de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, María Fernanda Espinosa Garcés

La Présidente de l'Union interparlementaire, Gabriela Cuevas Barron.